Neuvième Année. — N° 33. 20 Centimes le N°. Samedi, 24 Avril 1869.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le *Journal du Lot* est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 22 avril.	71 10	101 »»
Du 23	71 10	101 »»
Du 24	71 35	101 05

Cahors, le 24 avril 1869

BULLETIN.

Le 61e anniversaire de la naissance de l'Empereur a été célébré à Rome, à l'ambassade de France. Dans la matinée, le chapitre de Saint-Jean-de-Latran, dont l'empereur Napoléon est membre honoraire, avait dite la messe d'usage en présence de l'embassadeur de France, des membres de la famille impériale, du cardinal Antonelli et du général Dumont accompagné d'une députation d'officiers français.

Le rapport de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Place du Roi de Rome et aux terrains du Luxembourg, a été lu en séance générale. Il conclut à une approbation sans réserve. La discussion a été fixée à la prochaine séance. La haute assemblée a ajourné sa délibération sur les conclusions du rapport de M. Quintin Bauchard au sujet des pétitions relatives à la perception des droits de succession.

Le Corps législatif a terminé la discussion du budget de 1870.

Nous vivons dans la même ignorance au sujet de la marche des négociations engagées sur la question franco-belge. Le départ de M. Frère Orban pour Bruxelles est toujours annoncé comme prochain, et toujours retardé. On croit que M. Frère Orban portera lui-même à son gouvernement les propositions françaises. Le conseil général belge de l'*Association internationale* des ouvriers vient de faire savoir aux associés par une circulaire rendue publique, que des perquisitions domiciliaires ont été opérées chez chacun de ses membre ; il annonce en outre l'arrestation de son secrétaire, M. Hins. — Le meeting annoncé par l'*Internationale* pour le dimanche dimanche 18 avril, et qui devait se tenir à Lize-Seraing, n'a pas donné les résultats que pouvaient en attendre ses organisateurs. La réunion a été très peu nombreuse : le *Journal le Nord* dit même qu'elle a fait *fiasco*. Les ouvriers commenceraient-ils à voir clair dans les projets de ceux qui les poussent aux désordes.

La chambre des députés de Florence a adopté par 211 voix contre 33, le projet de loi portant abrogation de la loi en vertu de laquelle les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, étaient exemptés du service militaire.

Le ministre des finances a donné ensuite connaissance aux représentants du pays de son exposé financier.

Le déficit total à la fin de 1869, s'élèvera à 614 millions. On y fera face avec les bons du Trésor pour 300 millions, et avec l'emprunt de la Banque, pour 378 millions, total 678 millions.

Le 1er Janvier 1870, le Trésor aura un fonds disponible de 63 millions environ.

Le déficit pour 1870 est évalué à 94 millions.

Le ministre pense que les biens ecclésiastiques, déduction faite des sommes déjà perçues pour les ventes exécutées, présentent une ressource réalisable de 500 millions, sans compter quelques immeubles dont la conversion n'est pas effectuée.

Certaines dépenses occasionnées par la réorganisation de l'armée et de la marine doivent être réparties sur une longue série d'années : Ce qui sera possible, vu les bons rapports dans lesquels le gouvernement Italien se trouve actuellement avec les autres puissances.

Dans une récente réunion des membres de la majorité, tenue à Madrid, on a longuement discuté la proposition de M. Borynella, tendant à exclure du trône d'Espagne les Bourbons de toutes les branches. Le vote a dû être ajourné par le motif peut-être significatif que beaucoup de députés étaient partis avant la fin de la séance.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(*Agence Havas*).

Madrid, 20 avril.

La discussion continue sur l'article 16 du projet de constitution. M. Zorilla, répondant aux craintes exprimées par M. Figueras, au sujet d'une restauration bourbonnienne, déclare que ni la Chambre ni le pays ne doivent craindre un coup d'Etat. Le gouvernement, les Cortès et la nation se soulèveraient contre le drapeau de la restauration. La majorité monarchiste saurait trouver au moment voulu un monarque digne et capable d'assurer les conquêtes de la révolution. Le ministre déclare qu'il ne veut pas de la république, mais de la monarchie.

M. Balaguer dit que la république mènerait à l'anarchie, tandis que la monarchie démocratique assurera la prospérité de la nation.

M. Figueras prie le ministre de faire connaître son roi.

Le ministre répond que le nom du monarque sera connu plutôt que ne le pensent les républicains. Il ajoute que l'anarchie seule pourrait amener une restauration.

LA POLÉMIQUE

La polémique est une belle chose, et, à de certains moments, le raisonnement à perte de vue sur les questions éternellement controversées sur les principes, source permanente de discorde, l'attaque, la défense, toutes les armes de gens de plume, cela se lit, cela se comprend, cela s'excuse ; mais l'esprit ne peut vivre constamment dans ces orages ; il lui faut, l'instant venu, du repos et de la réflexion, une pâture plus saine et plus simple ; au sortir de tous ces artifices de langage, de toutes ces façons diverses d'allécher, d'éblouir, de passionner le lecteur, il lui faut un peu de bon sens et de vérité.

De tous les sujets de discussion familiers à la presse, il n'en est pas de plus fréquemment traité que l'établissement même de l'Empire, et l'appréciation plus ou moins bienveillante des résultats de l'institution impériale. En France, on l'a dit, une question n'est jamais finie. Dans d'autres états, le fait d'un gouvernement étant acquis, sanctionné par plusieurs votes populaires, on s'occuperait peut-être d'extraire de ce fait accepté de tous, la plus grande somme possible de bien-être, de grandeur, de prospérité pour le pays ; mais en France nous ne sommes pas ainsi, et chez nous, le patriotisme de bien des gens consiste à toujours regarder en arrière, à s'efforcer de démolir l'édifice qui nous abrite, à regretter les ruines irréparables du passé.

En présence d'une opposition imbue de ces idées rétrogrades, niant absolument le progrès accompli, niant même que la monarchie impériale établie en principe depuis 1852 puisse amener quelque progrès dans notre pays, que faire ? opposer des théories à ses théories, des déductions à ses déductions, des affirmations à ses affirmations, tâche ingrate, labeur souvent inutile, discussion sans limite qui fatigue tout le monde et ne convainc personne. Les résultats ont beau s'accumuler, le temps a beau s'écouler apportant chaque jour un enseignement, une solution, une amélioration, une conquête. Qu'importe lorsque les yeux prévenus ne veulent pas voir, lorsque les oreilles ne veulent pas entendre. Le jour vient où les raisonnements ne suffisent plus, où les leçons muettes des évènements cessent d'être comprises : le jour vient où les hommes de bonne foi, et la majorité en est grande dans tous les partis, éprouvent le besoin d'en appeler non plus aux arguments non plus aux faits mais axu chiffres, et de se dire : nous ne pouvons plus nous entendre à l'amiable eh bien, comptons !

Le gouvernement a senti au moment où finit la dernière session de la législature, au moment où les élections générales vont appeler le pays à sanctionner une fois de plus l'établissement impérial, qu'il était important de mettre chacun des électeurs à même de déposer son verdict, en connaissance de cause et pour arriver à donner à chaque citoyen, la faculté de raisonner, de justifier, d'expliquer le vote, il a publié une brochure que nous annonçons aujourd'hui et qui a pour titre : *Progrès de la France sous le Gouvernement Impérial, d'après les documents officiels.*

Cet écrit ne contient pas de phrases, pas d'appréciations, pas un mot d'apologie du présent ou de critique du passé. Nos lecteurs en jugeront par les chapitres que nous nous proposons de reproduire et dont l'indication suit : — Population — Agriculture — Industrie et Commerce — Instruction — Assistance publique — Liste civile — Finances et justice — Armée et marine.

Il est impossible, ce nous semble, à un homme de bonne foi, de ne pas être touché de la franchise avec laquelle le gouvernement de l'Empereur, expose ainsi sans phrases, sans commentaires, sa situation devant l'opinion, devant la France, devant le monde entier. Cette franchise, en considérant les résultats sanctionnés par les chiffres officiels, pourra sembler n'être pas exempte d'un certain mélange d'orgueil ; mais nous, les amis de l'Empire, nous partageons tous ce sentiment, et c'est avec une fierté patriotique que nous répétons la conclusion de la brochure : « Ainsi, depuis seize ans, sécurité à l'intérieur, amélioration du sort du plus grand » nombre ; à l'extérieur, maintien du rang » qui appartient à la France ; le territoire » accru de trois nouveaux départements ; » nos colonies augmentées de six magnifiques » provinces de la Cochinchine ; enfin les » aigles impériales portées triomphantes dans » les quatre parties du monde, tel est le » bilan de l'Empire ! »

Le secrétaire de la rédaction : L. Laytou.

Le Progrès Social

Les révolutionnaires se figurent que si on détruisait ce qui est, on élèverait facilement un édifice politique et social assez vaste pour abriter toute l'humanité contre l'ignorance et la faim. A leurs yeux, les institutions actuelles sont un obstacle qu'il faut renverser à tout prix ; les lois qui nous régissent sont solidaires des maux qui nous rongent. De là la fureur avec laquelle ils attaquent le gouvernement.

Pour nous, nous ne croyons pas qu'il faille chercher la solution du problème dans la violence et les brusques changements. Nous avons lu l'histoire de nos révolutions et nous savons ce qu'elles ont coûté de sang et de larmes. Nous pensons que ce qu'elles ont fait de bien aurait pu s'accomplir à moins de frais. Nous pensons surtout que dans l'état actuel de la société un nouveau bouleversement serait plus funeste encore, et, grâce à Dieu, plus inutile que jamais. Voilà pourquoi nous sommes conservateurs.

Mais, pour être conservateurs, nous ne sommes ni aveugles ni indifférents. Il y a

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 24 avril 1869. (N° 5)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE III

LE PONT-AUX-TRIPES.

(*Suite*)

Car il était impossible, alors de pouvoir nager dans la Bièvre.

Etienne Ferrand, absorbé dans une profonde rêverie, suivait des yeux l'inconnue dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui avait reparu dans les groupes.

A l'appel de son nom, et voyant ce qui se passait :

— Oh ! les méchantes gens, dit-il, faire du mal à un pauvre infirme !... Attends, Clopinet, attends !...

Et Etienne, saisissant une corde des mains d'un homme du peuple, la jeta par-dessus le parapet.

— Tiens bien !... là !... attention !... hardi ! cria-t-il.

Quelques secondes après, Clopinet grelottant et couvert de vase, était hissé à terre.

— Brr !... brr... tremblotta le bossu, pendant que les spectateurs riaient à gorge déployée ; oh ! merci, maître Etienne !... je me souviendrai toujours de ce que vous venez de faire là pour moi !... Et... et... si je n'étais pas mouillé, je vous embrasserais... Brr... brr... Oh ! que j'ai froid...

— Va vite te changer, mon pauvre garçon, — fit Etienne.

— Oui, oui... j'y vas !... Vous riez, vous autres Tenez, vous n'avez pas plus de cœur qu'une hirondelle !... Et pourtant, vous savez que quand je veux me venger ! Malheureusement je n'ai pas souvent la force de pouvoir...

— Excellente nature, pensa le jeune ouvrier de Gilles Gobelin.

— Oh ! maître Etienne, vous en avez, vous du cœur, et du vrai encore, et je m'en rappellerai Vous ne riez pas, vous, parce que je suis bossu !

Et, en embrassant avec âme la main d'Etienne, Clopinet se sauva en tremblottant.

Mais, avant de continuer le récit des incidents qui allaient se succéder encore sur le Pont-aux-Tripes, nous devons dire ce qui se passait sur divers autres points de la bonne ville de Charles IX.

A la même heure où le pauvre bossu tombait dans la Bièvre, un brancard, porté par des paysans, traversait la porte de Buci.

Sur ce brancard était le cadavre de Lignerolles favori et confident du duc d'Anjou.

Chacun se perdait en conjectures sur la mort subite de ce gentilhomme.

— C'est un accident arrivé pendant une partie de chasse ! disait l'un.

— Qui a commis la maladresse ? demandait un autre.

— On prétend que c'est Villequier.

— Serait-ce une vengeance ?

— Peut-être...

Telle était l'opinion de la foule amassée devant la porte de Buci à l'arrivée du brancard.

Mais un homme, qui avait écouté les propos, souriait en s'éloignant dans la direction de l'Ourcine.

— Eh ! eh ! quand on intrigue avec la reine-mère, se disait-il, on éprouve de ces accidents-là, à la chasse. Gare au duc d'Anjou !

Le cortége funèbre ayant traversé lentement la rue Dauphine, le Pont-Neuf et la rue de l'Arbre Sec, allait aboutir à la rue Saint-Honoré, où se trouvait l'hôtel de Lignerolles, lorsqu'il fut arrêté dans sa marche.

Une agglomération de peuple s'avançait du côté du Louvre.

Partout régnait un silence de mort.

Un nuage de tristesse semblait avoir cerclé toutes les physionomies.

Voici ce qui donnait lieu à l'agglomération du peuple.

Depuis quelques jours, de nombreuses nobles familles huguenotes étaient arrivées des provinces pour assister au mariage du prince de Condé avec Marie de Clèves.

Les noces terminées, un ordre secret fut donné aux agents de Catherine de retenir ces familles dans la capitale, sous quelque prétexte que ce fût.

Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de l'assassinat du seigneur de Mouy.

Nul ne connaissait le meurtrier.

Mais, comme parmi les grandes familles de France, de Mouy avait de nombreux parents et de nombreux amis, elles décidèrent, dans un conciliabule, qu'il fallait demander vengeance et justice au roi.

On organisa alors une députation bizarre et destinée à frapper l'esprit de Charles IX.

Toutes les dames nobles se revêtirent d'habillements de deuil, et, dans une procession solennelle, se rendirent au Louvre.

Tel était l'incident qui arrêta, dans son chemin, le cadavre de Ligneroles.

Malheureusement le roi, pas plus que la reine-mère, ne devait recevoir cette lugubre députation.

Mais, revenons au carrefour du Pont-aux-Tripes.

IV

Jean Garnier.

Malgré l'explosion d'hilarité qui s'était d'abord meparée des ouvriers, l'accident arrivé à Clopinet produisit soudain un revirement d'émotion.

Quand le bossu fut parti, la foule s'écoula en silence.

Le mendiant allait s'éloigner aussi quand il se trouva devant Alix, la fille du sonneur de Saint-Médard, accompagnée de Germaine, sa vieille nourrice.

— Tenez, brave homme, dit Alix, après avoir cherché dans son aumônière, voilà pour vous ; mais je vous en conjure, priez pour mon père et pour tous ceux... que j'aime.

— Je n'oublierez pas votre recommandation, damoiselle, fit le mendiant avec humilité.

Un homme à barbe rousse venait de paraître dans le carrefour.

A sa vue le mendiant murmura :

— Enfin !...

Et rejoignit l'homme à la barbe rousse, qui n'était autre que le boucher Jean Garnier.

Déjà Etienne était accouru vers la fille du sonneur.

— Mon Alix, dit-il avec amour en serrant les mains de la jeune fille.

— Ces chers enfants ! exclama la vieille Germaine, sont-ils heureux de se rencontrer.

— Et... où donc alliez-vous ? reprit Etienne.

— Rue Fer-à-Moulin, dit gentiment la fille du sonneur, porter une aumône de notre bon curé à une pauvre femme aveugle.

— Oh ! je remercie votre charité, puisqu'elle me procure le bonheur de vous voir aujourd'hui plutôt que de coutume... car, vous le savez, Alix, je ne puis me rendre auprès de vous que le soir...

— Dam ! le travail avant tout, Etienne.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

dans le présent le germe de grandes améliorations, et nous n'avons pas besoin de changer de voie pour faire des progrès.

Faut-il énumérer tous les efforts du gouvernement impérial, dans l'ordre administratif comme dans l'ordre législatif, pour donner aux travailleurs une plus large part d'instruction, d'aisance et de sécurité ? Les écoles multipliées et les instituteurs mieux rétribués; les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite partout encouragés, et l'appui donné par le pouvoir à toutes les tentatives individuelles qui avaient pour objet la libre association des ouvriers ? Tout n'est pas fait encore, je le sais bien, mais il ne faut que persévérer et redoubler d'ardeur.

La monarchie est un symbole de stabilité et une garantie pour tous les intérêts; mais fondée sur le suffrage universel, et s'y retrempant sans cesse, la monarchie actuelle a contracté en naissant l'engagement de travailler plus que tout autre à guérir toutes les plaies du corps social; elle n'a jamais trahi son mandat. La popularité de Napoléon ne venait pas seulement de ses succès inouïs, de ses malheurs et de ses souffrances; elle ne venait pas seulement de ce qu'il avait fait, mais aussi de ce qu'on croyait qu'il aurait fait s'il avait régné plus longtemps. Le peuple se complaisait dans cette pensée que le vaincu de Waterloo avait emporté dans son exil le regret de n'avoir pu soulager toutes les misères aussi bien que le regret d'avoir vu tomber l'édifice de la grandeur française. Tous les hommes qui souffraient, tous les hommes qui maudissaient, peut-être à tort, les gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1815, tournaient les yeux vers le portrait de l'Empereur, en se disant que tout irait mieux si le grand homme était là. Ce sentiment populaire est une des forces qui ont contribué à relever l'Empire; c'est une partie de l'héritage qu'a recueilli l'élu du 10 décembre.

La sécurité dont il jouit permet à notre gouvernement, plus qu'à tout autre, de chercher et d'appeler la lumière. La liberté de la presse et des réunions publiques n'est pas seulement la reconnaissance d'un droit naturel et l'application des principes de la révolution française, c'est aussi un puissant moyen d'enquête, qui doit révéler les réformes à accomplir, et en démontrer l'utilité à la nation et au pouvoir.

Par son titre, par son programme, le journal auquel nous avons l'honneur d'appartenir a bien marqué la part qu'il voulait prendre à cette grande enquête. Il a entrepris de seconder les efforts de tous les vrais amis du peuple, pour concilier la paix publique avec le progrès social, pour réaliser des améliorations en évitant les bouleversements.

C'est pour cela que si nous défendons le pouvoir contre les attaques téméraires, nous applaudissons à toutes les mesures qui ont pour objet de mettre fin à une injustice, de soulager des souffrances et d'en prévenir le retour; c'est pour cela que, loin de maudire les réunions publiques pour quelques fâcheux écarts, nous nourrissons l'espoir de les voir se développer utilement dans les limites de la loi; c'est pour cela que nous sommes partisans de la liberté, de l'initiative individuelle, de la vraie philanthropie, qui travaille à affranchir les ouvriers de toutes les servitudes; c'est pour cela, enfin, que nous sommes à la fois en butte aux colères des impatients et à la défiance des rétrogrades. »

R. Frary. — *Le Peuple*

Les Réunions Publiques

Il a été tenu à Paris, dimanche, sept réunions publiques. En voici le compte-rendu sommaire :

250 assistants, rue Cadet, Salle maçonnique, ont entendu traiter la question de l'*Enseignement de l'Histoire nationale*. M. Delaune a demandé si ce que l'on voit « est un crépuscule ou une aurore. » Il a engagé la jeune génération à se montrer digne de « ses pères de 92. »

Environ 2000 personnes ont entendu, à Belleville M. Ducasse parler des clubs de 1848. L'orateur socialiste a traité MM. Pelletan et Garnier-Pagès de Polichinelles. Il a reproché à M. Jules Fabre d'avoir blâmé les excès des clubs de cette époque. Il espère la révolution sociale.

A la Salle Molière, 150 auditeurs. On dispute ou plutôt l'on se dispute sur le rôle de la femme dans la famille et dans la Société. Mme Minck réclame les droits politiques pour les femmes et préconise les Anglaises qui « ne se courbent pas sous un despotisme avilissant !.... »

Avenue d'Italie, 150 personnes. Dissertation sur Epicure et sur la nécessité de déraciner la superstition.

Salle de la Redoute. Au début de la séance, querelle entre le président et les assesseurs. Quand le calme est rétabli, un orateur, parlant des loyers, demande la guillotine pour les propriétaires.

Réunion dissoute après deux avertissements.

On a parlé récemment de lettres que M. Budaille avait écrites à l'Empereur et au ministre de la guerre, en 1868, pour témoigner de son dévouement. M. l'avocat-général Aulois a produit ces lettres, à l'audience du 16, à la police correctionnelle. La première est adressée à M. le ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

» Vous organisez la garde mobile et, comme citoyen, je donne mon approbation entière à cette institution.

» Comme patriote, je viens me mettre à votre disposition pour les cadres d'officiers.

» Ma position à peu près indépendante, et mon domicile sur la place du Trône me permettront, je l'espère d'être fort utile.

» Puissé-je l'être autant que je suis dévoué !

» Agréez, je vous prie, Monsieur le ministre, l'hommage de tout mon respect.

» Théophile Budaille.

» Ce 8 mars 1868. »

La seconde est adressée à l'Empereur :

« Sire,

» Je viens déposer à vos augustes pieds, ainsi qu'à ceux de l'Impératrice et du Prince votre fils et notre espérance, mon dévouement désintéressé et celui de ma famille.

» Le sang vendéen coule dans mes veines, et à l'exemple de mes pères, je serai fidèle à mon drapeau, qui est l'aigle impériale.

» J'ai trente et un ans, je suis marié et n'ai qu'un enfant; ma femme est fille de Poupelin, de la Charente-Inférieure, qui nous laissera une jolie fortune; mon père est premier conseiller de sa commune; homme simple, mais dévoué aux institutions que vous nous avez assurées.

» Moi, Sire, j'élève une fraction de la jeunesse parisienne, après avoir servi dans votre armée comme engagé volontaire; ce service, je désire le conserver dans la garde mobile. Je me mets entièrement à votre disposition pour vos cadres d'officiers.

» Ma position ne me permettrait pas d'être garde ou sous-officiers.

» Mon domicile sur la place du Trône me permettrait peut-être de commander une compagnie.

» Agréez, je vous en supplie. Sire l'hommage du profond respect de votre très-humble et très-obéissant sujet.

» Théophile Budaille. »

Voici le résultat de l'audience :

Le tribunal correctionnel (6e chambre) a rendu son jugement dans l'affaire Budaille et consorts. Budaille a été condamné à un an de prison et 400 fr. d'amende; Garreau à 1 un mois et à 150 fr.; Moreau à 6 mois et 50 fr.; Amouroux, par défaut, à 6 mois et 50 fr.

On sait qu'ils étaient inculpés de plusieurs délits commis dans des réunions publiques.

Pour extrait : A. Laytou.

Nous empruntons ce qui suit aux *Echos parlementaires* de la *France* :

Le grand talent de M. Thiers, son âge, son passé, son expérience doivent-ils nous empêcher de dire la vérité sur ses procédés de discussion ? nous ne le pensons pas, et nous voulons tenter de reproduire ici des critiques qui sont dans la bouche de presque tous ses auditeurs, même les mieux disposés.

On reproche d'abord à M. Thiers son intolérance. Il interrompt fréquemment et ne souffre pas d'être interrompu. Il n'admet pas, — et ceci ne fait point l'éloge de sa modestie, que quelqu'un puisse avoir raison contre lui. A l'entendre, il est l'expérience consommée, la science infuse, la raison profonde, le dévouement sans limite à la patrie. Il a le monopole du patriotisme. Si sa parole soulève des murmures, il parle de ses cheveux blancs, de ses forces épuisées, de ses études poussées si avant, que personne n'en saurait faire de semblables.

S'il se sent peu soutenu, il abandonne la question principale, se jette dans les questions incidentes, apostrophe ses adversaires et remplace les preuves par des objurgations. Si la chambre lui résiste, il se fâche, s'irrite et lance dans le débat un mot violent.

Certes, ce ne sont là que les travers d'un vétéran du parlementarisme, travers très-innocents, très-pardonnables, à condition de n'en pas abuser, de ne pas les couronner par des sorties semblables à celle de vendredi. Il est de mode de louanger beaucoup M. Thiers. Ayons le courage de dire que personne n'est moins autorisé que lui à vouloir professer, dogmatiser sur les questions commerciales, qu'il a toujours vues par le côté le plus étroit et avec un bandeau sur les yeux, bandeau tel qu'il avait autrefois nié l'avenir des chemins de fer dans notre pays. Voilà ce qu'on répète souvent tout bas quand M. Thiers parle, ce qu'on répétait vendredi tout haut au milieu de l'irritation produite chez plusieurs membres de la Chambre par l'attitude frondeuse de l'honorable orateur, par ce ton de supériorité, si blessant pour ses collègues, qu'il affecte trop souvent. — *P. Fodéré.*

M. Frère-Orban à Paris

Le séjour prolongé du ministre belge en France ne pouvait manquer d'attirer l'attention publique et de provoquer, en Belgique surtout, de nombreux commentaires. Nous recevons de divers côtés et notamment de Hollande, où les intérêts sont très attentifs aux négociations pendantes, des lettres qui traduisent, à des points de vue différents, les préoccupations de l'opinion chez nos voisins. Nous n'hésitons pas à les faire connaître à nos lecteurs, en laissant d'ailleurs à nos correspondants l'entière responsabilité de leurs appréciations.

Les uns, dont le sentiment paraît correspondre aux espérances du monde officiel en Belgique, expriment la conviction que les propositions de M. Frère-Orban seront acceptées par le gouvernement français.

On sait aujourd'hui en quoi consiste principalement ces propositions Elles repoussent le projet de cession du chemin du Grand-Luxembourg à la compagnie de l'Est; elles se bornent à une convention de service international, laissant aux deux sociétés leur autonomie et séparant leurs intérêts.

Ceux, au contraire, qui doutent du succès des négociations engagées par M. Frère-Orban sur une pareille base, font observer que, pour compter sur l'adhésion du gouvernement français à cette combinaison, il faudrait que le chef du cabinet belge se crût bien sûr de l'influence qu'il exerce à Paris.

Ils rappellent, à ce sujet, l'origine et les divers incidents du différend qui s'est élevé entre la Belgique et la France; la présentation soudaine de la loi sur les chemins de fer éveillant les susceptibilités de notre pays; l'attitude imprévue du gouvernement belge fermant la porte aux Compagnies françaises et se réservant même d'exclure celles qui sont en possession; l'impression générale que ses mesures ont produite; en un mot, tout cet ensemble de faits qui ont été considérés comme des symptômes de défiance en même temps que des indices d'une nouvelle politique économique contraire aux principes de liberté commerciale qui avaient prévalu jusqu'alors.

« Si les négociations se sont ouvertes entre Paris et Bruxelles, si M. Frère-Orban est venu en France, si on a songé à établir une commission mixte, c'est évidemment, nous écrit-on, pour apaiser ces susceptibilités et faire disparaître tout sujet de dissentiment. Or, le projet de M. Frère-Orban laisserait la question dans l'Etat où elle était à son principe; il maintiendrait toutes les prétentions dont on s'est ému tout d'abord, sans faire aucune concession ni offrir aucune compensation. Il faudrait beaucoup d'optimisme pour admettre qu'un pays tel que la France pût s'en contenter.

» Le droit de traction et de parcours est en quelque sorte une convention de droit commun que les Compagnies font entre elles, suivant les intérêts qui les unissent; c'est ce qui a lieu partout où des lignes s'embranchent. Il n'est pas besoin pour cela de négociations solennelles, et des hommes d'Etat considérables ne se dérangent pas d'ordinaire pour si peu.

» Maintenant, ajoutent nos correspondants, il est certain que si M. Frère-Orban obtenait de pareils résultats, sa réputation d'habileté en serait considérablement accrue. Il aurait été reçu à Paris avec une distinction qui a donné à sa personnalité un relief exceptionnel et il rapporterait une solution qui serait une défaite pour la diplomatie française; en vérité, il y a là de quoi tenter son ambition et il aurait admirablement joué la partie.

» Et surtout si, à ces conventions de simple trafic, M. Frère-Orban ajoutait des règlements de tarifs avantageux, il ferait une excellente opération pour la Belgique, dont l'industrie ne peut-être sauvée que par l'élargissement de ses relations commerciales avec la France.

» Mais, pour jouer ainsi et gagner une telle partie, il faut être deux et, malgré l'extrême modération dont la France a fait preuve, il paraît difficile de croire qu'elle pût céder sans rien obtenir. Ce serait l'abdication de son influence à l'étranger. Après tant d'efforts pour régler cette regrettable affaire, n'aboutir qu'à d'aussi minimes satisfactions, ou plutôt accepter sans réserve ce qui a provoqué ses légitimes réclamations, ce serait pour elle un échec dont elle ne se relèverait pas aisément.

» Si elle ne peut pas obtenir, dès à présent, l'approbation des traités d'où la difficulté est née, mieux vaudrait laisser faire et attendre plutôt que de donner aux importantes questions engagées ce singulier dénoûment. »

Voilà ce qu'on nous écrit; voilà les points sur lesquels discutent et se divisent d'excellents esprits. Nous n'avons pas la moindre intention de nous prononcer encore à cet égard. Les négociations se poursuivent entre le gouvernement belge et le gouvernement français. S'il est de notre devoir de faire connaître à nos lecteurs comment on envisage ce grave débat chez nos voisins, des convenances de toute nature nous commandent beaucoup de réserve.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la question est strictement et loyalement maintenue sur le terrain économique et qu'aucune considération politique ne peut la compliquer. Ce n'est pas cela qui peut alarmer la Belgique sur son indépendance, ni l'Europe sur le maintien de la paix.

(E. Martin. — *France*)

SÉNAT

Sommaire du compte rendu de la séance du mardi 20 avril 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET.

La séance est ouvertes à deux heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le comte général de la Ruë, l'un des secrétaires élus, est adopté après quelques observations de M. le baron Brenier.

S. Em. le cardinal Mathieu, rappelé dans son diocèse par les devoirs de son ministère, et M. le baron de Richemont, frappé par un deuil de famille, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances du Sénat.

M. le Sénateur-secrétaire donne communication d'une lettre par laquelle S. Exc. le ministre d'Etat transmet à M. le premier vice-président du Sénat divers projets de loi adoptés par le Corps législatif et relatifs :

1° A une imposition extraordinaire par le département du Pas-de-Calais;

2° A des emprunts par les villes de Montpellier et de Roubaix;

3° A la prorogation d'une surtaxe à l'octroi de Plogastel St-Germain (Finistère);

4° A l'établissement d'une surtaxe à l'octroi de Plouzané (Finistère);

5° A la création d'une nouvelle commune dans le département de Saône-et-Loire, sous le nom de Gueneaux;

— Enfin, dans un mois vous serez ma femme !

Depuis quelques secondes, Jean Garnier, seul, s'était dissimulé à l'angle d'une maison devant laquelle causaient les amoureux.

— Sa femme ! murmura-t-il intérieurement avec ironie; oh ! c'est ce que nous verrons !

— Dans un mois, répéta la jeune fiancée d'Etienne, en baissant les yeux, je quitterai le deuil de ma bonne mère, et alors...

— Alors... le bonheur pour toujours ! fit le brave ouvrier.

— Oh ! par l'enfer ! je serai là pour empêcher ce mariage ! menaça Jean Garnier.

— Eh ! mais, pardonnez-moi, Alix, reprit vivement Etienne; la joie que j'ai ressentie en vous voyant m'a fait oublier de vous demander si votre père...

— Oh ! il va beaucoup mieux.

— Cette blessure au bras, qui s'est rouverte tout à coup ?...

— Le médecin prétend qu'il n'y a rien à craindre, et que dans peu de jours elle sera entièrement fermée.

— Merci de cette bonne nouvelle, Alix; car, voyez-vous, j'aime votre père comme j'eusse aimé le mien, si... je l'avais connu...

La fille de Perrain Maudit tendit avec un affectueux élan la main à son fiancé.

— Cher Etienne, dit-elle, bientôt vous pourrez réaliser votre désir... puisque mon bon père doit vous appeler bientôt son fils.

— Si ce n'est pas moi ! pensa encore Jean Garnier.

— Oh ! ce que vous dites-là, Alix, continua vivement l'amoureux, vaut une fortune pour Etienne Ferrand !

— Une fortune ? hélas ! l'amitié de mon père est la plus belle dot qu'il puisse offrir à ses enfants !

— Oui, mais c'est la vraie, celle-là !... la richesse du cœur !

— C'est égal, il est bien pauvre, mon ami, fit Alix en étouffant un soupir; car il n'a pour vivre que sa place de sonneur... et elle est si peu rétribuée !...

Etienne eut un navrant sourire d'amertume.

— Soyez donc soldat pendant vingt ans ! dit-il faites donc la guerre sous leurs Majesté François Ier et Henri II... Que recueillez-vous ?... Une blessure et l'oubli dans une place ne donnant pas le pain de chaque jour... voilà la récompense de la bravoure et de la fidélité au drapeau !... Oh ! ce ne sera pas toujours ainsi, et une époque viendra où l'homme de guerre sera glorieusement et justement récompensé de ses loyaux services !

— En prononçant ces paroles, le brave Etienne semblait prophétiser l'avenir.

— Mon père ne se plaint pas de sa position, dit Alix, et sans cette blessure qui l'a forcé de renoncer au métier des armes, il ne serait pas sonneur à Saint-Médard.

— Et moi, je ne vous aurais pas connue... je ne serais pas votre fiancé... et je ne vivrais pas, enfin, dans l'espoir d'être votre époux !...

— Vous voyez bien qu'à quelque chose malheur est bon, interrompit Germaine; mais vous causez... vous causez... et la pauvre aveugle nous attend.

— C'est juste, au revoir.

— Surtout, soyez exact, dit Alix.

— Braves enfants, s'écria la bonne vieille; comme je les dorlotterai ces tourtereaux-là quand ils seront mariés !

Etienne saisit à pleines mains la tête de la digne femme, et l'embrassa.

— Eh ! bien, eh ! bien, fit Germaine, voulez-vous bien finir !... Dans la rue !... que diraient les mauvaises langues !

Etienne suivit du regard les deux femmes jusqu'à ce qu'elles eussent disparu dans une des rues adjacentes.

Pendant ce qui précède, Jean Garnier, le visage pourpre de colère, sentait bouillonner la haine dans son cœur.

— Comment, se dit-il, moi, un homme possédant étal sur rue et, comme on dit, des écus d'or dans mon escarcelle de cuir, j'aimerais cette femme à en devenir fou, et un Godelureau, sans sol ni maille, m'enlèverait la seule passion que j'ai dans l'âme !... Allons donc !... Au besoin un crime ne doit pas m'épouvanter...

— Oh ! Alix est un ange ! disait Etienne en jetant un dernier regard sur sa fiancée qui s'éloignait au bras de Germaine.

— Oui, un ange dont tu brûles de couper les ailes, fit André qui revenait avec René et Tibault.

— Eh ! pourquoi pas ? objecta René; Jean Garnier, que l'on dit si riche, prétendait bien les couper avant lui, les ailes du chérubin !...

— Ah ! ah ! on s'occupe de moi, ici ! fit à part Jean Garnier en s'avançant de quelques pas.

— Heureusement, continua André, qu'Etienne Ferrand, le meilleur ouvrier et le plus rangé d'entre nous, l'emportera sur le fameux boucher de la montagne Sainte-Geneviève !

— Par une raison simple comme bonjour, fit Thibault; c'est qu'il vaut mille fois mieux que le boucher !

— Il ne se sert pas de poison pour amorcer les héritages, lui !...

Jean Garnier s'élança soudain avec violence.

— Halte-là, mes maîtres, dit-il; rengainez vos langues où vous pourriez vous repentir de vos calomnies infâmes !...

— Jean Garnier ! s'écrièrent les compagnons avec surprise.

— Oui, Jean Garnier, qui saura vous clouer la bouche à tous !

— Pardon, maître, fit Etienne avec calme; mes amis ont été inconsidérés, peut-être... mais c'est leur attachement pour ma personne qui en est cause. Ne vous en prenez donc qu'à moi-même...

— Il suffit, — dit sèchement le boucher, — je sais ce que j'ai à faire !...

— Mais...

Les deux hommes se toisèrent avec emportement.

— Eh ! viens donc, Etienne, laisse-le porter plainte, railla René; tout le faubourg Saint-Marcel pense comme nous, à son égard ! Va, sois tranquille; il n'osera pas réveiller le chat qui dort, car il sait bien qu'en déterrant le cadavre de Lorasse on y trouverait encore des traces de poison...

Garnier leva la main sur René en proférant un blasphème.

Tibault l'arrêta vigoureusement, et le repoussant en arrière :

— Pas de violence, beau joueur de couteau ! fit-il; nous sommes quatre lurons, dont chacun de nous en vaut, au moins, huit comme ta vilaine carcasse !... Par ainsi prête l'oreille, et soit gentil, si c'est possible.

— La vindicte publique t'accuse, dit André, et nous aussi; porte plainte contre tes accusateurs, c'est ton droit !... mais ils demanderont l'exhumation du cadavre.

— Bien dit, André, affirma le fiancé d'Alix. Et pour établir solidement votre requête sur ma personne, maître Garnier, voici mon nom et ma profession : Etienne Ferrand, ouvrier de maître Gilles Gobelin, le teinturier...

— Et moi, André Paquerol...

— Et moi, Marc Thibaut...

— Et moi, René d'Etamps. — Tous trois ouvriers comme Etienne, chez le même maître. Maintenant, camarades, à la taverne !... Il ne faut pas que la cuisine du compère Loysel refroidisse pour la vilaine frimousse de Jean Garnier l'assassin !...

Le boucher devint horriblement pâle.

La suite au prochain numéro.

6° A la création d'une nouvelle commune dans le département du Morbihan sous le nom de Le Sourn.

Ces projets de lois sont renvoyés à l'examen de 3 commissions.

Conformément à l'article 5 du règlement, il est procédé par la voie du tirage au sort, au renouvellement mensuel des bureaux.

M. Lefebvre-Duruflé présente le rapport sur le projet de loi portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la ville de Paris au sujet de la place du Roi de Rome, et autorisant l'aliénation de terrains domaniaux détachés du jardin du Luxembourg.

Sur la proposition de M. le sénateur Boinvilliers, le Sénat ordonne l'impression du rapport et l'ajournement de la discussion à une prochaine séance.

M. Chaix d'Est-Ange présente le rapport sur le projet de loi attribuant à la cour Impériale de Saïgon les appels des jugements des Tribunaux consulaires de la Chine, du royaume de Siam et du Japon et la connaissance des crimes commis par des Français dans les mêmes contrées.

Après un débat auquel prennent part MM. le baron Brenier, le premier président de Royer, le baron de Ladoucette, le comte de Flammarons et Le Verrier, le Sénat repousse la proposition d'ajournement faite par M. le baron Brenier ; il décide ensuite, conformément aux conclusions de la commission, qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le projet de loi à une seconde délibération. Le Sénat déclare, en outre, par 90 voix contre 3, qu'il ne s'oppose pas à la promulgation de la loi.

M. Corta présente le rapport sur deux projets de loi relatifs à une imposition extraordinaire par le département de l'Allier et à la prorogation d'une surtaxe à l'octroi de la commune de Loperhet (Finistère).

Le Sénat déclare :

1° Qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le projet de loi à une deuxième délibération ;

2° Qu'il ne s'oppose pas à la promulgation de la loi.

M. le Président : L'ordre du jour appellerait maintenant la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté par M. Quentin Bauchart dans la séance du 18 mars dernier, sur les pétitions n°s 35, 74 et 739, relatives à la perception des droits de succession ; mais M. le commissaire du gouvernement se trouvant aujourd'hui retenu au Corps législatif, par la discussion du budget, m'écrit pour demander l'ajournement de la discussion à la prochaine séance.

Après un débat auquel prennent part MM. Quentin Bauchart, le baron Brenier et le général comte de la Ruë, le Sénat ajourne la discussion à vendredi.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté par M. le comte de Sartiges, dans la séance du 16 avril, sur la pétition n° 219, relative aux erreurs qui se produisent dans l'achat des graines de vers à soie importées du Japon. Les conclusions de la commission tendent au renvoi à S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

M. Gaudin, conseiller d'Etat, commissaire du Gouvernement, combat le renvoi. La proposition du pétitionnaire, si elle était acceptée, présenterait les inconvénients les plus graves, en engageant l'administration dans des responsabilités auxquelles elle doit rester étrangère.

M. le comte de Sartiges, rapporteur, maintient la proposition de renvoi faite par la commission.

M. Béhic propose l'ordre du jour. Il est dangereux de pousser l'administration à s'immiscer dans les transactions privées. Ce que demande la pétition n'est autre chose qu'une garantie que le gouvernement ne peut pas donner.

L'ordre du jour est adopté.

M. le Sénateur-secrétaire donne lecture de deux dépêches par lesquelles S. Exc. le ministre d'Etat transmet à M. le premier vice-président du Sénat divers projets de lois adoptés par le Corps législatif et relatifs :

1° A des emprunts et à des impositions par les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de la Haute-Savoie, des Landes, et de l'Orne, et par la ville de Colmar ;

2° A la création dans l'arrondissement de Villefranche (Rhône) d'un nouveau canton de justice de paix, dont le chef-lieu est fixé à Amplepuis ;

3° A la réunion de la commune de Lanquonille de divers hameaux distraits de la commune de St-Julien-Puy-Lavèze (Puy-de-Dôme) ;

4° A un emprunt et à un prélèvement par le département des Alpes-Maritimes ;

5° A une nouvelle délimination des communes d'Amécourt et de Louenge (Oise).

Ces projets de lois sont renvoyés à l'examen de deux commissions.

Après un débat sur la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, débat où sont entendus MM. le baron Brenier, Hubert-Delisle, et le baron Charles Dupin,

La séance est levée.

Chronique Parisienne

Encore un duel entre journalistes. Sommes-nous donc décidés à revenir au temps des Raffinés ? Pour un oui, pour un non, deux hommes d'esprit mettent l'épée à la main et les sots regardent aux fenêtres. Le combat fini, que reste-t-il de la querelle ? Une blessure légère, un peu de bruit, soulevé par la relation des journaux, un hochement de tête ironique des bons bourgeois, et, en définitive, ce mot bien mérité :

— Ce n'est rien. Ce sont des journalistes qui se battent.

Voilà tantôt deux ans que ce jeu ridicule ou cruel est à la mode, s'agit-il là-dedans de grandes passions politiques ou littéraires en présence et ne pouvant s'apaiser qu'après une abondante effusion de sang ? Eh ! mon Dieu, non. Il n'est question que de misérables petites querelles qui prennent leur point de départ dans une épigramme fugitive et qui, en tous cas, ne conduisent personne à un résultat.

Cette fois-ci, c'est l'offensé qui a été blessé. Un galant homme de nos amis M. Arthur Meyer, le même qui signe : Jean de Lutèce, la petite chronique de *Paris*, ne songeait à rien et n'avait provoqué aucune polémique. Un de ses confrères du *Nain Jaune* publie un portrait de lui et un portrait chargé. Je ne dirai pas en quoi consiste ce portrait, ce serait renouveler les griefs. Là-dessus une rencontre a été convenue. On s'est rendu dans la petite île de Croissy, sur la Seine, et là, au milieu des saules qui commencent à se couvrir de bourgeons verts et jaunes, on a arrêté qu'on se tirerait chacun deux balles, à trente pas.

— Au deuxième coup, M. Arthur Meyer a été blessé à la hanche.

Ramené à Paris, en voiture, le blessé a reçu les premiers soins que réclamait son état. S'il faut en croire son médecin, il n'y a pas de danger à redouter. Néanmoins à l'heure où j'écris ces lignes, la balle n'est pas encore extraite. Elle s'est encastrée dans l'os. On espère la tirer, ce matin, et tout fait espérer que l'opération réussira.

— M. Arthur Meyer, qui habite le quartier de la Chaussée d'Antin a vu les visites affluer chez lui. Rendons justice M. des Ferrières, son adversaire, celui-là s'est très dignement excusé d'avoir écrit un article qu'il aurait dû ne jamais penser.

Paris donne à supposer que son collaborateur lui sera rendu d'ici à deux ou trois jours.

Voilà l'affaire telle qu'elle s'est passée. Les témoins de M. Arthur Meyer étaient MM. Henri de Pène et de Heecheren, le fils du sénateur. Maintenant qu'est-ce que cela prouve ? Un poète incrédule de la Renaissance, faisant une omelette au lard pendant le carême (c'était Desbarreaux), entend tout-à-coup le tonnerre et s'imagine que c'est Dieu qui se fâche contre lui, à cause de son impiété. « O Jupiter, dit-il, voilà bien du bruit pour une omelette ! »

— Quant à moi, je dirai : « Voilà bien du dérangement pour quelques lignes de petit journal ! »

Encore un coup, les petits duels ont trop duré, ceux-là n'ont pas d'excuse. Ils ne sont ni politiques, ni littéraires, ni rien que des jeux d'enfant. Est-ce qu'il n'y a pas une autre façon plus spirituelle et plus amusante de passer son temps à Paris ? Il me semble que c'est le cas ou jamais de répéter aux jeunes gens de notre ère le joli vers que M. Henri de Lacretelle adressait il y a 75 ans, aux jeunes gens de la fin du 18e siècle, trop adonnés à des loisirs graves :

Rendez-nous nos vingt ans, si vous n'en faites rien.

Cependant, l'*Homme qui rit* vient de paraître. Si vous ne savez pas d'avance et à première vue ce que c'est que l'*Homme qui rit*, c'est que vous y aurez mis de la mauvaise volonté. Ce titre du nouveau roman de M. Victor Hugo prend un galant homme à la gorge et le suit partout, quelque part qu'il aille à pied, en voiture, à cheval ou en chemin de fer. Sur les murailles, une affiche de deux mètres de long nous apprend que l'*Homme qui rit* sera donné pour rien à quiconque sera assez prodigue pour acheter pour cent francs de livres chez son éditeur. « Celle-là je la trouve raide, » comme dit Arnal dans les *Idées de Mme Aubray*, comédie de M. Alexandre Dumas, fils. La 4° page des journaux appartient de droit à l'annonce de l'*Homme qui rit*. Une préface de vingt lignes sert de roulement de tambour à la publication de l'*Homme qui rit*. Cette préface, il n'y a pas moyen de l'éviter. Tout le monde nous la donne. M. Jules Janin, M. Edmond Texier, M. Henri de Pène, plus tout le bataillon des thuriféraires habituels de M. Victor Hugo. Rentrez-vous chez vous, le soir, pour vous coucher, après tant de réclames et de fatigues, on vous remet, avec votre bougie, un prospectus illustré de la maison Lacroix qui vous recommande l'*Homme qui rit*.

L'*Homme qui rit* est conseillé de la même façon au continent tout entier. Oui, l'Europe l'achetera ou elle dira pourquoi. On traduit l'*Homme qui rit*, d'avance, sans savoir ce que c'est, dans toutes les langues : L'Anglais, l'Allemand, l'Italien, l'Espagnol, le Russe, le Polonais, le Hongrois, le Turc, le Samoïede même. Criez grâce, on ne vous entendra pas. Je ne suis pas bien sûr qu'on n'envoie point un ballot de l'*Homme qui rit* jusque dans la lune.

Et voyez l'amour des contrastes : Cet homme qui rit, de par le caprice de M. Victor Hugo, est un homme qui pleure et qui ne fait que pleurer. Le grand poète, qui ne le sait ? se complait dans le jeu de l'antithèse. Peu importe, ce titre est fait pour intriguer et, en effet, il intrigue au plus haut point.

L'*Homme qui rit*, écrit par un poète qui n'a jamais fait rire, qu'est-ce que cela peut bien être ? — Ceux qui connaissent intimement l'auteur et sa manière savent qu'il ne peut être question là-dedans que de contes noirs, d'épisodes à faire dresser les cheveux sur la tête, de matières qui n'excèdent en rien le moindre accès d'hilarité. Et, en effet, dans l'*Homme qui rit*, comme dans les *Travailleurs de la mer* et dans les *Misérables*, vous ne rencontrez que les horreurs sociales de telle ou telle patrie, le crime, l'impudicité, les enfants enlevés, abandonnés, estropiés, les femmes qu'on trouve mortes la nuit, hideuses et bleues, au milieu des neiges. Voilà l'*Homme qui rit*. C'est un homme écrit pour nous faire pleurer.

Parlons d'autre chose :

M. Villemain est toujours malade et toujours au point d'inquiéter ses nombreux amis. — Un malheur de famille, une maladie d'une de ses filles dont la raison s'est évanouie. Voilà ce qui frappe surtout l'illustre vieillard. — On sait que l'auteur de l'*Histoire de Cromwell* est octogénaire.

Théâtres, concerts, fêtes du monde, primeurs littéraires, Paris a tout défloré en deux mois, et le mouvement de la grande ville est si varié et si fécond, qu'il lui reste encore des plaisirs nouveaux. Au 1er mai prochain, s'ouvrira au palais de l'Industrie, dans les Champs Elysées, l'exposition de peinture et de sculpture, en attendant les concurrents au prix de Rome (section de gravures ou médailles et pierres fines) sont entrés samedi en loge pour 96 jours. Il résultera nécessairement des œuvres remarquables de ce concours.

On s'occupe toujours avec activité, de l'ouverture du nouveau vaudeville (Boulevard des Capucines). On sait que la salle est conçue dans un style tout-à-fait imprévu. Le prologue en vers ne sera qu'une simple allocution adressée au public par Saint-Germain. Ces vers sont de M. Théodore de Banville.

Un théâtre du boulevard songe à reprendre la *Fille d'Eschyle*, cette tragédie de M. J. Autran, qui a été jouée en 1847, à l'Odéon.

En ce moment, la Russie qui a toujours été friande de nos célébrités théâtrales, fait faire une râfle parmi les jolies actrices des petits théâtres. On parle d'une quinzaine de ses dames qui seraient engagées par ordre du czar.

A ce sujet, Jules Noriac, le directeur des Bouffes parisiens se serait écrié :

— On m'a enlevé trois de mes chanteuses. Si la Russie me prend aussi ma jeune première, je demande à la France d'en faire un *casus belli*. H***

Chronique locale.

Les Souscripteurs au compte-rendu analytique des débats du Corps législatif, recevront, avec le numéro d'aujourd'hui, les séances des 20 21 22 avril.

Par arrêté Préfectoral du 17 avril 1869, M. Bourgade, docteur-médecin, a été nommé maire de la commune de St-Martin-Labouval, en remplacement de M. Pons, décédé.

Par décret du 17 avril M. Julien Cayla, avocat, a été nommé juge suppléant au Tribunal de première instance de Cahors.

La liste d'inscription pour le concours d'admission à l'Ecole Impériale d'Arts-et-Métiers, est ouverte à la Préfecture du Lot. Elle sera close le 1er mai prochain.

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

1° L'acte de naissance des candidats ;

2° Un certificat d'un docteur en médecine constatant que le candidat est doué d'une bonne constitution et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse ou autre maladie analogue ;

3° Un certificat de vaccination ;

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, et attestant, de plus, que le candidat est Français ;

5° Un certificat délivré par un chef d'industrie ou par un chef d'établissement d'enseignement, et constatant que le candidat est familiarisé avec le travail manuel ;

6° Un engagement sur papier timbré, par lequel le père ou la mère, ou le tuteur, suivant le cas, s'oblige à payer la totalité de la pension, ou seulement les trois quarts, la moitié ou le quart, ainsi que 250 fr. pour le trousseau de l'élève, 50 fr. pour son entretien et de 30 fr. environ pour frais accessoires. Cet engagement doit se terminer par les mots suivants : « A défaut de paiement aux époques fixées par le règlement, je déclare me soumettre à ce que le recouvrement soit poursuivi par voie de contrainte administrative décernée par S. Exc. le ministre des finances, suivant les droits qui lui sont conférés par les lois des 11 vendémiaire et 18 ventôse, an VIII. »

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

M. l'abbé Marmiesse, curé de St-Martial, est mort, mercredi, 21 avril.

MM. Rollier et Caboche, Inspecteur généraux de l'Université, arrivés à Cahors, lundi matin, ont immédiatement procédé à l'inspection détaillée de tous les services du Lycée Impérial. Ils sont partis vendredi, après avoir plusieurs fois témoigné leur satisfaction à l'Administration et aux Professeurs, et accordée aux élèves une sortie de faveur.

La prochaine session du *baccalauréat ès-sciences* dont nous avons parlé s'ouvrira le 10 mai seulement. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté des sciences à partir du 20 avril jusqu'au 5 mai inclusivement.

C'est la session du Baccalauréat ès-lettres qui doit commencer le 3 mai.

CHRONIQUE AGRICOLE
et Politique

Samedi dernier 17 avril, se tenait à Vayrac le concours d'animaux de boucherie organisé par le Société agricole de la circonscription.

Si le nombre des sujets présentés était inférieur à celui de l'année dernière, en revanche il y avait progrès marqué quant à la qualité et au bon état d'engraissement. La race d'Auvergne y figurait presque à l'exclusion de toute autre, quoique le premier prix eût été attribué à deux bœufs limousins remarquables de formes et de qualité, car ces deux animaux étaient, si je ne me trompe, les deux seuls de la foire qui appartenaient à la race limousine.

Voici la liste des lauréats :

La Médaille d'argent, décernée au bœuf le plus remarquable de la foire, a été attribuée à M. du Bousquet, pour un bœuf salers, de race pure, remarquable par sa finesse et l'ampleur prodigieuse de la culotte.

1er Prix à M. du Bousquet, deux bœufs limousins.

2e Prix M. Briat, de Cavagnac, bœufs salers.

3e Prix M. Mazeyrac de Lachapelle, bœufs salers.

La composition du concours peut donner une idée exacte de la part de chaque race dans l'approvisionnement de nos marchés : ici la race d'Auvergne prédomine et la race Limousine disparaît de plus en plus,

Cela tient-il à ce que la race d'Auvergne soit supérieure à la race limousine, pour fournir du travail d'abord et ensuite un engraissement facile ? Pour mon compte, je ne le pense pas ; je serais même disposé à croire que la race limousine offre en général moins de sujets défectueux que la race d'Auvergne ; mais ce qui décide du choix de la race, quant à notre approvisionnement, c'est que les marchés du rayon sur lesquels nous allons nous pourvoir, de bœufs maigres, sont presque exclusivement peuplés d'animaux au pelage rouge et qu'il faudrait aller au loin sur les marchés du Périgord pour trouver de beaux sujets de la race limousine.

La vente des bœufs gras a été très active pour les animaux bien réussis et assez lente pour ceux de qualité secondaire.

Les bœufs du concours, pour ce qui me concerne, ont été vendus à raison de 42 fr. 50, les 50 kilos poids vif, et ceux de qualité secondaire de 33 à 36 fr.

La foire du 17 avril était assez importante quant au nombre des animaux amenés, et les transactions s'y sont faites activement, car la gare de Saint-Denis a expédié de cette provenance près de 500 bœufs gras et autant de moutons.

La vente des animaux d'élève, a été aussi très active et en hausse marquée sur les foires précédentes, surtout en ce qui concerne les sujets de la race limousine.

Mon dire contient ici une contradiction apparente que je relèverai dans l'intérêt de mes lecteurs ; car j'ai dit plus haut que, sur nos marchés, la race d'Auvergne dominait à l'exclusion presque absolue de toute autre race ; cela est vrai pour les bœufs gras, mais non pour les sujets d'élève, qui en général restent peu de temps dans notre pays, et sont achetés par des marchands du Périgord pour les jeunes bœufs de race limousine.

L'échange des jeunes bœufs de un an et demi à trois ans, donne lieu dans nos foires à un commerce très considérable et qui est concentré dans les mains des petits propriétaires qui ne peuvent se livrer à l'engraissement du gros bétail.

En somme, l'agriculture traverse une année très avantageuse pour la vente de ses produits de toutes sortes, surtout si l'on tient compte de la pénurie de fourrages qui se fait si fortement sentir depuis un an ; mais aussi qu'elle vitalité n'est pas la sienne pour se créer les ressources variées que nécessite l'entretien du nombreux bétail !

Cette heureuse situation, sera-t-elle compromise par des agitations politiques intempestives, et nous tous agriculteurs, qui avons tant de motifs d'être satisfaits, irons nous, de gaieté de cœur, donner la main à des gens qui ne veulent que renverser ? Pour mon compte, je suis plein de confiance dans le bon sens des masses agricoles, et je les vois tous les jours, calmes et confiantes, protester de leur dévouement à l'Empereur.

Et serait-il permis d'avoir la moindre illusion sur les sentiments intimes de ceux qui veulent nous représenter, et sur les intentions cachées de ceux qui les soutiennent, quand nous voyons ici marcher ensemble des hommes si peu faits pour s'entendre et qui ne veulent obtenir qu'un seul résultat, *une nouvelle confusion des langues*.

Mais le pays tout entier a soif de sécurité ; il ne veut plus de révolutions et il se dispose à soutenir en ami dévoué le gouvernement qui lui a donné de longs jours de prospérité.

Sachons-le bien, nous tous agriculteurs, que la passion ne domine pas. Plus que jamais nous avons besoin d'affirmer nos idées et de nous grouper autour de ce pouvoir qui a encore besoin de force pour dominer les partis hostiles, toujours prêts à le renverser.

Vayrac, le 22 avril 1869

H. du Bousquet-Laborderie.

Le ministre des affaires étrangères faits publier l'avis suivant :

La commission des idemnités mexicaines instituée par le décret impérial du 10 juillet 1867, ayant décidé qu'il y avait lieu d'effectuer entre les ayants droit le partage de la somme de 273,412 fr. 22 centimes de rentes française 3 0/0 provenant de l'échange de 46,918 obligations mexicaines appartement aux indemnitaires, l'état de cette répartion va être envoyé à la caisse des dépôts et consignations.

En conséquence, chaque indemnitaire recevra à titre de second à-compte, sur le montant du capital liquidé en sa faveur, une inscription de rente proportionnelle.

Les intéressés, ou leurs fondés de pouvoirs, pourront retirer du secrétariat de la commission, rue de l'Université, 130, à partir du mercredi 14 avril, les mandats sous forme de lettres d'avis indiquant le chiffre de rente à recevoir par chacun d'eux.

A cet effet, le secrétariat sera ouvert le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, d'une à quatre heures.

Un certain nombre de préfets ont demandé à l'administration supérieure si les officiers de sapeurs-pompiers peuvent occuper des grades dans la garde mobile. Une décision concertée entre les ministres de l'intérieur et de la guerre répond à cette question. Rien ne s'oppose à ce que les officiers se mettent en instance pour obtenir des emplois dans la garde mobile, mais ils devront en même temps prendre l'engagement de se démettre des fonctions qu'ils occupent dans des compagnies de sapeurs-pompiers. Il y a, en effet, incompatibilité entre ces deux services, d'une nature toute différente, et le cumul des grades, s'il était autorisé, pourrait, à un moment donné, présenter des inconvénients réels.

NAVIGATION DU LOT

DERIVATION SOUTERRAINE

DE MONTBRUN

ADJUDICATION

Le mercredi, 5 mai prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour une dérivation souterraine à Montbrun.

Les travaux sont évalués à. 390,000 fr. y compris une somme à valoir de 45,097 fr. 68 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 11,500 fr.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture *(Bureau des Travaux publics)*, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 21 au 24 avril.

Naissances.

Miquel (Marie), Cabessut. — Lafage (Marie), rue Clément-Marot. — Delmas (Léon-Auguste), naturel, Boulevard Nord. — Lacombe (Jean) rue Brives.

Mariages.

Roulet (Raymon), sculpteur et Lavergne Henriette-Louise.

Décès.

Denègre (Marie-Jeanne Pont-neuf. — Santrernan (Aglaée) 75 ans Hospice.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

L'ILLUSTRATION.

Sommaire du 17 avril 1869.

Texte :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le nouveau Théâtre du Vaudeville. — Courrier du Port. — Le Voisin de Campagne, nouvelle (suite et fin). — La cataracte de Shoshone. — Les établissements militaires russes de la mer Noire. — Le Chemin de fer du Pacifique. — M. Claude Bernard. — La statue de Masséna. — *Les Environs de Paris* : L'ermitage de Villebon ; — L'île Saint-Ouen. — Gazette du Palais. — Le mouvement littéraire. — Le docteur Epstein.

Gravures :

Espagne : les volontaires de Cuba. — Le nouveau Théâtre du Vaudeville : vue intérieure de la salle. — Le foyer. — Les courses de Cannes. — La cataracte de Shoshone. — Les établissements militaires russes de la mer Noire : Douka : — Kabardinski : — Ghelinchi. (3 gravures). — M. Autran. — M. Claude Bernard. — Statue de Masséna, par M. Carrier Belleuse. — *Les Environs de Paris* : L'ermitage de Villebon ; — L'île Saint-Ouen. — Le docteur Epstein. — Echecs. — Rébus.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la Neptunide Rouillé, dont le succès est assuré. (*Voir aux annonces*).

L'assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Assurances sur la vie, **la Nationale,** a eu lieu le 31 mars dernier, au siége de la Compagnie, rue de Gramont.

Nous extrayons du rapport, lu au nom du président du conseil d'administration, deux chiffres qui suffisent pour donner une idée de l'importance de la Compagnie **la Nationale** et des affaires qu'elle réalise annuellement.

Une seule opération, **l'assurance en cas de décès pour la vie entière avec participation aux bénéfices de la Compagnie**, a donné pour résultat, dans le cours de l'exercice 1868, **45 millons** de capitaux assurés.

Par suite de l'accroissement de ses affaires, le capital social et les réserves de toute nature de **la Nationale**, formant son fonds de garantie, s'élevaient, au 31 décembre 1868, à **90 millions**.

Aucune Compagnie française n'offre de garanties aussi considérables.

Prospectus et renseignements au siége de l'administration, à Paris, rue de Gramont, et à Cahors, chez M. Francès.

—

On lit dans la *Revue des Sciences* un article intéressant sur les propriétés médicales de la Graine de Moutarde blanche de Didier. On sait que ce remède, qui jouit aujourd'hui d'une popularité universelle, fit d'abord rapidement son chemin en Angleterre, sous les auspices d'un médecin célèbre et d'un généreux philanthrope, le Dr Kooke et M. Turner. Plus tard, M. Didier, qui lui devait une guérison réputée impossible, se donna la mission de le populariser en France ; de là, il se répandit promtement dans tous les pays du monde. Un médicament qui fait une telle fortune, qui la doit à des succès continus, à des cures éclatantes qui se comptent par milliers, un tel médicament s'élève évidemment à une hauteur que ne peuvent atteindre ni les objections ni les doutes et qui décourage jusqu'à la discussion. Telle est la doctrine professée dans l'article que nous rappelons, par le Dr Heinrieck, qui ne fait d'ailleurs que marcher sur les traces de ses savans confrères, les Drs Trousseau, Pidoux, Cullerier, Toutain, Castelnau, etc., qui l'ont précédé dans l'appréciation scientifiques des vertus thérapeutiques de la Grainede Moutarde blance.

Dr Heinriek, de la Faculté de Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

ÉTUDE

de Me **G. DUSSER**, avoué près le Tribunal civil de Figeac (Place-Basse).

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

EXTRAIT

de

Saisie-Immobilière

Par procès-verbal de MALRIEU, huissier à Latronquière, des douze et treize février mil huit cent soixante-neuf, visé conformément à la loi, enregistré et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Figeac, le vingt-deux du même mois, par Monsieur Lapergue, conservateur, le sieur Jean COUSY, propriétaire, domicilié à Bannes, a fait saisir à l'encontre de Jean ROUSSILHE, cultivateur, demeurant à Puech-la-Rode, commune de Calviac, les biens immeubles, ci-après désignés, savoir :

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS

1o Une Bruyère, appelée Puech-la-Rode, de contenance d'environ un hectare vingt-sept ares, soixante centiares, portée à la matrice cadastrale de la commune de Calviac, numéro 160, section C, troisième classe, pour un revenu de soixante-quatre centimes.

2o Une terre, appelée Puech-la-Rode, de contenance d'environ vingt-un ares cinquante centiares, portée à ladite matrice cadastrale, section C, numéro 161, quatrième classe, pour un revenu de un franc huit centimes.

3o Une Bruyère, appelée Puech-la-Rode, de contenance d'environ onze ares, portée à ladite matrice cadastrale, section C, numéro 162, premiere classe, pour un revenu de dix-sept centimes.

4o Une Maison, un Four, un Fournil et un Séchoir contigus, situés à Puech-la-Rode, confrontant du midi avec Cour ou Pâtus, du Levant avec Cour et Pré, du Nord et du Couchant avec Verger ou Jardin.

Cette maison est bâtie en pierres de maçonnerie et couverte en tuiles creuses ; elle a sa porte d'entrée à l'aspect du levant ; au même aspect se trouvent une fenêtre, la porte du fournil et celle du séchoir. Le toit du séchoir, qui est adossé au pignon de la maison, à l'aspect du nord, est moins élevé que celui de la maison et est aussi couvert en tuiles creuses. Au midi se trouvent la porte de la cave, deux ouvertures à côté et une fenêtre au-dessus éclairant l'intérieur de la maison.

5o Le Sol de la Maison, une grange dont il va être parlé et un Pâtus ou Cour, le tout situé audit lieu de Puech-la-Rode, confrontant, ladite grange, du midi avec pré, du levant avec pré et cour, et du nord avec cette même cour.

Cette grange est construite en pierres de maçonnerie et couverte en chaume. Elle a la porte du grenier à foin à l'aspect du nord et celle de l'étable au levant.

Tous ces immeubles, ainsi que la maison, occupent une superficie d'environ trois ares vingt centiares et sont portés à ladite matrice cadastrale sous les numéros 163 et 163, section C, classe huitième et première pour un revenu total de trois francs quinze centimes.

6o Un Jardin, converti aujourd'hui en verger, d'une contenance d'environ quatorze ares quatre-vingts centiares, porté à ladite matrice cadastrale de Calviac, section C, numéro 164, première classe pour un revenu de cinq francs trente-trois centimes.

7o Une pièce de Terre, appelée Puech-la-Rode, de contenance d'environ un hectare six ares dix centiares, portée à ladite matrice cadastrale, section C, numéro 165, troisième et quatrième classe, pour un revenu de dix francs soixante centimes.

8o Un Pré dit Puech-la-Rode, d'une contenance d'environ vingt-deux ares quatre-vingts centiares, porté à ladite matrice cadastrale, section C. numéro 166, quatrième classe, pour un revenu de deux francs cinq centimes.

9o Une Pièce de Terre, appelée Puech-la-Rode d'une contenance d'environ douze ares cinquante centiares, portée à ladite matrice cadastrale, section C, numéro 167, cinquième classe, pour un revenu de treize centimes.

10o Une Bruyère et un Bois châtaigneraie, situés sur la commune de Sousceyrac, au lieu dit Empeyralade, d'une contenance d'environ un hectare soixante-dix ares quarante centiares, portés à la matrice cadastrale de la commune de Sousceyrac sous la dénomination de bois, section B, numéro 81, cinquième classe, pour un revenu de un franc soixante-dix centimes.

11o Un Pré, sis au même lieu d'Empeyralade, de contenance d'environ soixante-cinq ares soixante-dix centiares, porté à ladite matrice cadastrale de Sousceyrac, section B, numéro 82, quatrième et cinquième classe, pour un revenu de trois francs quatre-vingt-onze centimes.

Les immeubles désignés ci-dessus sous les numéros un, deux, trois, quatre cinq, six, sept, huit et neuf sont situés sur la commune de Calviac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot. Ceux qui sont désignés sous les numéros dix et onze sont situés sur la commune de Sousceyrac, même canton de Latronquière.

Ils seront tous mis aux enchères en bloc sur la mise à prix de MILLE FRANCS.

L'adjudication aura lieu, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, rue du Griffoul, le VENDREDI VINGT-HUIT MAI mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures du matin, jour et heures fixés par le jugement dudit tribunal du neuf avril mil huit cent soixante-neuf qui a donné acte de la publication du cahier des charges.

Maître Gabriel DUSSER, avoué, demeurant à Figeac, place Basse, occupe pour le poursuivant.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Certifié véritable,

A Figeac, le vingt-trois avril mil huit cent soixante neuf.

L'avoué poursuivant,
G. DUSSER.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Nadillac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Nadillac à la route impériale numéro 20.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Nadillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Nadilllac à la route impériale numéro 20, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, vingt-deux avril mil huit cent soixante-neuf, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt-trois au trente avril inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication ; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Nadillac, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,
Signé : MARROU.

PREFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Mechmont.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal numéro 60.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Préfet du Lot, Monsieur Izarn (Charles), juge à Cahors, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 60, dans la commune de Mechmont,

SAVOIR :

15 ares 61 centiares de terre ;
9 ares 3 centiares de pré ;
4 ares 76 centiares de pré,

moyennant la somme de deux mille six cent cinquante francs ci.................... 2650 »

Cahors, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-huit.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Signé : LARRIBE.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE

NOUVELLE MACHINE A COUDRE AMÉRICAINE

Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, d'élégance, de solidité et de simplicité ; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici. — Avec les Machines de M. BRION, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage : chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture *indécousable* est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire, avec vérité, qu'elles sont la dernière expression de la science réunie à l'art du mécanicien-constructeur.

Avec cette jolie Couseuse, qui ne fait pas plus de bruit que l'indique son titre, on peut ourler de toute largeur sans tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle ; ouater, soutacher, gancer, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis.

225 fr. LA VÉRITABLE SILENCIEUSE POINT INDÉCOUSABLE 225 fr.

Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures.

Envoi fo du Catalogue. — Seule Maison de vente :

E. BRION, 106, *boulevard Sébastopol, Paris.*

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtiments nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Près, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale no 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à Mme veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre le maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à *Cahors*, ch. Vinel ; à *Saint-Céré*, Lafon ; à *Catus*, Cambornat ; à *Puy-Lévêque*, Delbreil ; à G... Lafon-Bessière. ph. ; à *Gourdon*, Cabanié ph.

3 mois 17 f. **LE TEMPS** 6 mois 34 f.

Un an : **68 fr.**

Redacteur en chef : **A. NEFFTZER.**

On s'abonne au Bureau du Journal, *rue du Faubourg-Monmartre*, 10,

Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et *prend les Voyageurs á des prix modérés*.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures

Hernies, Prolapsuset Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (*Extrait de plantes marines*) ; — Renseignements gratis, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1re classe, aux *Sables d'Olonne* (Vendée).

CHANGEMENT DE DOMICILE

LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER

BOULEVARD SUD, MAISON CÉLIÈRES, EN FACE LE THÉATRE, A CAHORS.

Grand assortiment de Robinets à haute pression, brevetés, pour conduite d'eau. Les excellents résultats obtenus par ceux déja placés, l'engagent à prier messieurs les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, de vouloir bien l'honorer de leur visite afin qu'il puisse leur démontrer les dispositions de ces Robinets qui les rend innattaquables par le calcaire entraîné par les eaux et par cela même d'une durée indéfinie.

Même système, à clé sortante, pour cuves, tonneaux et barriques.

Travaux de canalisation, Pompes en tout genre, Calorifères, Poëles, Batterie de cuisine, Flambeaux et Chandeliers, et tous articles fondus, des meilleures fabriques, Cuisinières et Fournaux économiques.

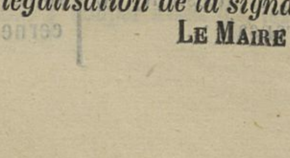

PLUS DE CHEVAUX COURONNES ! ! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur Tricard. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris.* Se trouve dans les Pharmacies.

Guérison radicale des **Hernies**

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de Pierre-Simon ; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. Bezou-Simon et Deschamps-Simon, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire) ; élèves, gendres et sccesseurs de feu Pierre-Simon *(Affranchir)*.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

Vésicatoire et papier **d'Albespeyres**

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN *approuvés par l'académie de médecine*, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures Albespeyres et Raquin.

400 DESSINS DE BRODERIE 2000 GRAVURES NOIRES 36 GRAVURES COLORIÉES 200 PATRONS

LE PLUS VARIÉ, LE MIEUX FAIT ET LE MEILLEUR MARCHÉ de tous les journaux de modes.

LA SAISON.

Journal illustré des dames.

Un No spécimen est envoyé gratis et franco sur demande affranchie.

Format de l'Illustration.

On s'abonne chez tous les libraires de FRANCE et de L'ETRANGER.

A PARIS chez FRANÇOIS EBHARDT, 53 rue Vivienne.

Ire ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie. 6 Fr. (Dépts 8 Fr.) par an.

IIème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 9 Fr. (Dépts 12 Fr.) par an.

IIIème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 24 Gravures coloriés. 12 Fr. (Dépts 15 Fr.) par an.

IVème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 36 Gravures coloriées. 15 Fr. (Dépts 18 Fr.) par an.

PUBLIÉ EN DIX LANGUES DIFFÉRENTES.

TIRAGE TOTAL 221,000 EXEMPLAIRES.

Le propriétaire gérant : Laytou.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné.
Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
Le Maire,